



DISPOSITIFS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT : *ÉTAT DES LIEUX (actualisé en juillet 2019)*

Le Projet d'amélioration de la vie étudiante validé par les établissements membres en septembre 2016, prévoit de valoriser et encourager les initiatives étudiantes. Dans ce cadre, la reconnaissance de l'engagement étudiant est un des éléments favorables déjà mis en œuvre dans certains établissements.

Le décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle dispose que les établissements d'enseignement supérieur organiseront les conditions nécessaires dès la rentrée 2017.

Dans ce contexte, nous partageons avec vous ce premier recensement sur lequel nous vous invitons à réagir et à apporter vos corrections si nécessaire.

Vous trouverez en dernière page les référents susceptibles de vous éclairer sur les démarches déjà mises en œuvre dans leur établissement.


3 axes ont été identifiés pour aborder la question de l'engagement étudiant :

- les UE d'ouverture ;
- la reconnaissance des compétences ;
- l'aménagement des études.

	Obligatoire ou optionnelle (càd obligatoire et choix parmi des options)	Facultative	Bonification	Attribution d'ECTS	Conditions
UT1	<ul style="list-style-type: none"> « Module vie professionnelle » Proposé aux licences et master 1 avec différentes modalités dont celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> « Engagement associatif » : <ul style="list-style-type: none"> - s'être engagé auprès d'une association labellisée UT1 ou à caractère strictement social et citoyen (le SUIO-IP valide le respect de ce critère) - ET avoir participé à au moins deux ateliers du SUIO-IP (l'atelier « Valoriser mon engagement associatif » est obligatoire) - Dossier à rendre : <ul style="list-style-type: none"> o Une fiche « mon activité » issue de la plateforme PEC o Une interview d'un professionnel (document transmis après inscription) 	-Pour prétendre aux points de bonification au semestre 6 (Licence 3), l'étudiant doit choisir de valider ce module selon 3 modalités dont celle de l'engagement associatif		-Avoir assisté à la réunion de présentation du module Pour valider ce module, les étudiants doivent obligatoirement s'inscrire en ligne en début d'année universitaire. Ils ont jusqu'à la fin de la Licence 3 pour le réaliser ou master 1 selon ce qui est validé dans l'arrêté d'examen
UT2J	<ul style="list-style-type: none"> UE culturelles optionnelles (CIAMOP): Pratiques, esthétiques, production de spectacles, montage d'expositions. 	<ul style="list-style-type: none"> UE d'Ouverture <ul style="list-style-type: none"> - Engagement Associatif Citoyen (UEO EAC) - Culture - Sport 	2 niveaux d'évaluation (décision du CEVU du 18/03/2011) : Appréciation de la pratique (25h) + appréciation théorique. + 0,5 points à la moyenne générale du semestre.	CIAMOP inscrite dans l'ECTS.	UEO EAC : <ol style="list-style-type: none"> 1) Candidature pour l'un des postes proposés par l'une des associations agréées ou des services administratifs (Handicap). 2) Si sélection, l'association ou le service inscrit l'étudiant à l'UE. 3) A la fin du semestre : l'étudiant remplit la Fiche Technique remise par PAIE et rédige le Rapport d'activités pour valider la partie théorique de l'UE. Ces documents sont évalués par l'enseignant référent responsable de la validation de l'engagement. 274 étudiants concernés par l'UEO EAC en 2013/2014 ; 370 en 2014/2015.



DOCUMENT DE TRAVAIL – ÉTAT DES LIEUX DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT - Juillet 2019

					<p>(353 postes proposés en 2016/2017)</p> <p>CIAMOP et UEO Culture: Etre inscrit Licence 1, 2, 3 (dans le domaine artistique pour le CIAMOP). <i>CIAMOP</i> : double inscription (composante pédagogique de l'étudiant + CIAM). Intégrées au cursus. UE Ouverture : inscription CIAM ; évaluation 50% qualité de la participation aux activités et implication, 50% réflexion sous forme de dossier thématique sur l'activité.</p> <p>Modalités d'évaluation différentes selon l'UE choisie.</p>
--	--	--	--	--	--



UE d'ouverture	Obligatoire ou optionnelle (càd obligatoire et choix parmi des options)	Facultative	Bonification	Attribution d'ECTS	Conditions
UT3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE "<i>citoyenneté</i>" optionnelle en L3 staps : Engagement social et citoyen/projet collectif citoyen/sauvetage aquatique/intelligence économique et nouveaux risques du XXIe s. ▪ UE <i>Tutorat Associatif Toulousain</i> obligatoire dans les filières de santé: parrainage des premières années par les plus anciens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE "<i>Engagement social et citoyen</i>" (UESC) ouverte dans tous les parcours de Licence sur un semestre. L'étudiant choisit une action parmi une liste. 4 types d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - Tutorat : handicap / étudiants étrangers / méthodologie (pour L1) / parrainage L1. - Actions d'animation et de sensibilisation (Développement durable, Cordées réussite, animation campuslab/FabLab, information et orientation...). - Elu dans une instance universitaire - Engagement associatif 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 ECTS, portés au supplément au diplôme. 	<p>Décision CFVU du 21 juin 2016, mise en place en septembre 2016.</p> <p>Candidature à adresser auprès de la personne référente de l'action souhaitée. Choix du tuteur responsable du suivi.</p> <p>Un contrat est ensuite établi par le tuteur et le référent (si différents) et signé par l'étudiant, le tuteur et le référent.</p> <p>L'évaluation par le tuteur se fait au 2/3 sur l'engagement effectué (50h minimum d'activité) et à 1/3 sur le rendu résumant l'action, en fin d'année universitaire. Seules les notes supérieures à la moyenne sont considérées.</p> <p>Le rendu est présenté lors de la « journée de l'engagement ».</p>
INSA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE optionnelle "<i>Module d'ouverture</i>": un cours tous les lundis pendant un semestre ou une semaine CREDIGE. ▪ UE obligatoire "<i>Ethique et implication citoyenne</i>" durant la scolarité (un semestre). 4 statuts: Etudiant Grand associatif (EGA) - 15 étudiants/an; Implication forte et moyenne - 100 à 150 étudiants/semestre; Non impliqué. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE obligatoire pendant un semestre, mais peut être poursuivie et devient alors facultative (plus de note mais gardent les aménagements d'horaires). 		<p>Les UE obligatoires sont inscrites dans l'ECTS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE optionnelle "<i>Module d'ouverture</i>" : Les étudiants doivent faire une liste de choix (3) via une plateforme. Ils sont ensuite affectés dans l'un d'eux. ▪ UE obligatoire "<i>Ethique et implication citoyenne</i>" : Un jury statue sur la demande au regard de la structure (associations étudiantes ou hors INSA, pompiers, services administratifs type handicap, humanitaire, soutien scolaire...) et du projet. Le Jury statue également sur le niveau d'implication et de responsabilité de l'étudiant dans le projet pour lui conférer un statut. Statuts semestriels sauf pour l'EGA qui est un statut à l'année. <p>L'EGA: oral/ Implication forte: rapport écrit + oral/ Implication moyenne: 6 séances du module d'ouverture "Ethique et implication citoyenne" + oral/ Non implication: totalité du module d'ouverture "Ethique et implication citoyenne" + examen.</p>



DOCUMENT DE TRAVAIL – ÉTAT DES LIEUX DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT - Juillet 2019

UE d'ouverture	Obligatoire ou optionnelle (càd obligatoire et choix parmi des options)	Facultative	Bonification	Attribution d'ECTS	Conditions
ENAC		En cours de réflexion.	+0,25 points/an pour les responsables associatifs; +0,10 points/an pour les engagés associatifs.		
ENSA Toulouse				En cours de réflexion.	
INU Champollion		<ul style="list-style-type: none"> ▪ UE d'ouverture, pendant la licence. Exemples: Animation campus (projets associatifs et culturels)/ Accompagnement éducatif (AFEV)/ Atelier d'écriture/ Débat et société. ▪ Quarts de points tirelire capitalisables jusqu'à 1 point maximum par an, attribués aux étudiants de la formation d'ingénieurs ISIS qui en font la demande, pour des actions associatives, lesquels sont utilisés en fin de semestre sur la moyenne d'une seule moyenne d'UE par semestre. 		3 ECTS	
Sciences Po. Toulouse			L'engagement associatif ouvre droit à des points supplémentaires sur la moyenne du semestre.		Au début du semestre, dossier sur leur engagement (environ 10 pages) à transmettre à la Direction des Etudes, qui analyse et statue sur la bonification accordée. Environ une dizaine par semestre.
ICAM	2 ^e année : Projet d'action sociale. 3 ^e année : Experiment.				2 ^e me année : 2h/semaine (30h sur l'année) dans une association partenaire. 3 ^e me année : projet personnel à plus de 200km de chez soi pendant 4 mois.
TBS	L3 PGE + TBS Bachelors : 50h obligatoire			Oui.	6 ateliers au choix, dont : bénévolat de compétences/ la fabrique de projets (culturel, économique ou environnemental).





Reconnaissance des compétences

		Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) <i>Interface nationale : description des missions, analyse des expériences et déclinaison des compétences spécifiques et transversales associées. Fiches générique et fiches exemples pour aider dans l'utilisation. Possibilité de "migrier" son compte lorsque l'on change d'établissement (si le nouvel établissement utilise l'interface).</i>	Certificats, suppléments au diplôme, etc.
	UT1	Utilisation de l'interface nationale complète avec fiches exemples spécifiques UT1 (responsable associatif, mandat d'élu...) validées par les étudiants. Accompagnement du SCUIO via l'interface + mise en place d'ateliers.	
	UT2J	Utilisateur.	
	UT3	Utilisation de l'interface nationale complète avec fiches exemples spécifiques UT3. Accompagnement du SCUIO à destination des enseignants sur la démarche compétence et sur l'interface.	L'UE « <i>Engagement Social et Citoyen</i> » donne lieu à un supplément au diplôme.
Toulouse INP	ENSAT ENSEEIH ENSIACET	Utilisation du portefeuille de compétences bénévolat.	Signature officielle d'une convention « statut ENGAGE » entre le président et l'étudiant.
	ENIT ENM PURPAN		
	INSA	Création portefeuille de compétences (création courant 2020)	
	ENSA Toulouse	Non utilisateur du PEC mais accompagnement pour aider les étudiants à formaliser les compétences acquises dans le cadre de leurs expériences hors cursus.	Le supplément au diplôme décrit les engagements hors cursus (associatif, électif, citoyen...).
	Mines Albi	Non utilisateur du PEC mais accompagnement pour aider les étudiants à formaliser les compétences acquises dans le cadre de leurs expériences hors cursus.	Le supplément au diplôme mentionne la responsabilité associative assurée.
	INU Champollion	Utilisateur.	
	ICAM	Non utilisateur du PEC mais pédagogie de la décision : accompagnement-bilan individuel et collectif basé sur l'analyse de l'expérience (scolaire, professionnelle et sociale) pour en dégager des compétences.	
	ENAC		remise de certificat d'engagement citoyen sur les activités à responsabilité sociétales



Aménagement d'études

		Examens	Autre : dispense de cours, aménagement de l'emploi du temps...	Stage crédité
Toulouse INP	ENSAT ENSEEIH ENSIACET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de remplacement de modules d'enseignement (dont examens) dont les acquis de l'apprentissage correspondent aux compétences mises en œuvre lors de l'engagement étudiant. ▪ Possibilité de report d'examens en deuxième session. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statut "ENGAGEMENT Etudiant" (ENGAGE) adopté en CFVU le 20 avril 2017. - Dossier de candidature est examiné par une commission qui délivre le statut "ENGAGE" aux étudiants élus/associatifs pour une durée d'1 an renouvelable (mêmes principes que sportifs de haut niveau ou entrepreneurs), matérialisé par une convention de scolarité et l'attribution d'un tuteur. - Autorisation d'absences sous réserve de validation. - Possibilité de planifier sa scolarité sur une durée supérieure à 2 ou 3 ans selon la composante concernée. - Possibilité de remplacement de modules d'enseignement dont les acquis de l'apprentissage correspondent aux compétences mises en œuvre lors de l'engagement étudiant. - Possibilité d'enseignements individualisés. 	Possibilité de remplacement de stages de courte durée dont les acquis de l'apprentissage correspondent aux compétences mises en œuvre lors de l'engagement étudiant.
	ENIT ENM PURPAN		Peuvent adopter le statut ENGAGE.	
INSA		Statut <i>Etudiant Grand Associatif</i> (EGA) : reports d'examens spécifiques (validés par le tuteur).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statut EGA et Implication « forte » : dispense de suivi du module d'ouverture "Ethique et implication citoyenne" (les lundis après-midi sont libérés). ▪ Statut Implication « moyenne » : dispense de la moitié des cours du module "Ethique et implication citoyenne" (6 lundis après-midi sur 12 libérés). ▪ Un tuteur suit chaque étudiant durant 1 semestre (pour les 3 statuts). 	Certains engagements humanitaires dans le cadre d'associations INSA peuvent être validés en stage de 1 ^{ère} année.



Aménagement d'études	Examens	Autre : dispense de cours, aménagement de l'emploi du temps...	Stage crédité
ENSA Toulouse	<ul style="list-style-type: none"> Statut "Etudiant avec Aménagement des Etudes" (E.A.E.): dossier à déposer au début du semestre au bureau de la vie étudiante qui les examine au cas par cas et délivre ce statut. Il est ouvert aux élus et engagés associatifs, aux chargés de famille, handicapés, sportifs de haut niveau, et double cursus et est limité à une année universitaire. Il permet : des absences autorisées (pour tous les EAE)/ des rattrapages exceptionnels, un assouplissement dans les délais de rendus, la possibilité de remplacer le contrôle continu par un contrôle périodique... (pour tous les EAE hors élus). 		L'année césure peut être un projet dans le domaine social.
Mines Albi		Le planning de la scolarité tient compte des activités extrascolaires des élèves (environ 50% des étudiants sont impliqués dans des associations).	
Sciences Po Toulouse		Autorisations d'absence au cas par cas pour les élus.	Les stages facultatifs en fin de 1ère et 2ème années pourraient se faire dans le cadre de l'engagement.
ICAM		<p>Pédagogie de la décision :</p> <p>1^{ère} année = 2h/mois de réflexion et d'accompagnement</p> <p>2^{ème} année = 2h/semaine dans une association + accompagnement.</p> <p>3^{ème} année = 4 mois d'Experiment + accompagnement au retour.</p> <p>4^{ème} année = accompagnement au retour du projet professionnel.</p> <p>5^{ème} année = accompagnement pour préparer sa déclaration d'ingénieur.</p>	
IsdaT		Pour les étudiants qui travaillent, accords au cas par cas. Ouverts à la réflexion pour élargir aux étudiants engagés.	
TBS			Le stage obligatoire " <i>découverte et application</i> " entre la 1ère et la 2ème année peut se faire dans des associations.





Contacts

UT1	Paule Géry - responsable culture, partage des savoirs et initiatives étudiantes - 05 61 63 39 72 - Paule.Gery@ut-capitole.fr Isabelle Llantia - directrice adjointe SUIO-IP - 05 61 63 37 33 - Isabelle.Llantia-Suhard@ut-capitole.fr
UT2J	UEO EAC : Mehdi Boubaker - Pôle Associations et Initiatives Etudiantes - 05 61 50 24 11 - paie@univ-tlse2.fr - mehdi.boubaker@univ-tlse2.fr CIAMOP et UE Culture : Jérôme Carrié - jecarrie@univ-tlse2.fr
UT3	Monique Fabre - Responsable de la Division de la Vie Etudiante - 05 61 55 60 82 - resdve@adm.ups-tlse.fr / monique.fabre@univ-tlse3.fr
Toulouse INP	Françoise Silvestre - Chargée de Mission Vie étudiante - 05 34 32 35 02 - francoise.silvestre@ensiacet.fr
INSA	Catherine Zalduendo - Service vie étudiante - 05 61 55 95 08 - catherine.zalduendo@insa-toulouse.fr
ENAC	Karine Lagree - responsable culture - 05 62 17 43 69 - karine.lagree@enac.fr Sophie Coppin – sophie.coppin@enac.fr
ENSA Toulouse	Sylvie Panissard - service communication - 05 62 11 49 20 - sylvie.panissard@toulouse.archi.fr
ENSFEA	Nicolas Lasserre - responsable mission vie étudiante - 05 61 75 32 72 - nicolas.lasserre@educagri.fr
Mines Albi	Corinne Body - responsable des activités extrascolaires - 05 63 49 31 40 - corinne.body@mines-albi.fr
ENVT	Jean-Claude Agrafeil - responsable service vie étudiante - 05 61 19 39 80 - jc.agrafeil@envt.fr
INU Champollion	Jérôme Cabot - responsable pédagogique - 05 63 48 19 70 - jerome.cabot@univ-jfc.fr
Sciences Po Toulouse	Jean-Michel Planas - Coordinateur des affaires générales - Vie étudiante - 05 61 11 04 55 - aff.gen@sciencespo-toulouse.fr
ICAM	Emilie Soucasse - pédagogie de la décision - 05 34 50 50 48 - emilie.soucasse@icam.fr
IsdaT	David Mozziconacci - directeur des études du département beaux-arts - 05 31 47 12 39 - david.mozziconacci@isdat.fr
TBS	Florence Lacoste - responsable vie associative - 05 61 29 49 69 - f.lacoste@tbs-education.fr
Crous	Service Vie de Campus : viedecampus@crous-toulouse.fr

